

**Bruxelles, le 19 juin 2025
(OR. en)**

**Dossier interinstitutionnel:
2024/0068 (COD)**

**10570/25
ADD 1**

**SOC 443
EMPL 304
ECOFIN 849
EDUC 275
JEUN 164
CODEC 859
IA 75**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	9936/25
Objet:	Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'amélioration des conditions de travail des stagiaires et le contrôle du respect de ces conditions ainsi que la lutte contre les relations d'emploi traditionnelles déguisées en stages (la "directive Stages") <i>Orientation générale</i> <i>- Déclaration de la délégation espagnole</i>

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de la délégation espagnole concernant la proposition visée en objet.

Déclaration de l'Espagne - Proposition de directive concernant l'amélioration des conditions de travail des stagiaires et le contrôle du respect de ces conditions ainsi que la lutte contre les relations d'emploi traditionnelles déguisées en stages (la "directive Stages")

L'Espagne a accueilli favorablement la proposition de directive présentée par la Commission européenne en mars 2024. La proposition répondait à un diagnostic clair: trop souvent, les stages sont utilisés de manière frauduleuse pour déguiser des relations d'emploi traditionnelles, privant ainsi les personnes des droits et de la protection qui leurs sont dus.

La proposition soumise ce jour pour approbation ne répond pas aux normes minimales requises pour constituer un véritable cadre réglementaire européen pour des stages de qualité. Elle ne permet pas d'atteindre les objectifs initiaux et risque d'enraciner les pratiques abusives qu'elle cherche justement à éliminer.

Le texte présente un champ d'application excessivement restreint et atténue ou supprime des dispositions essentielles relatives à la surveillance, au contrôle de l'application des règles et aux obligations des employeurs, éléments qui étaient fondamentaux dans l'approche initiale. En outre, la proposition ne garantit pas que les stages non professionnels seront à l'abri de l'exploitation et n'empêche pas non plus complètement les traitements discriminatoires.

Une réglementation européenne sur les stages doit contribuer de manière significative à l'intégration des jeunes sur le marché du travail. Ce stade précoce de leur carrière professionnelle devrait conduire à une formation de qualité, à des droits et à de réelles possibilités d'emploi stable, et non à du travail précaire.

L'Espagne continuera de veiller à ce que cette directive devienne un outil utile, ambitieux et cohérent, conforme aux principes de l'Europe sociale et du socle européen des droits sociaux.
